

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 451

présenté par

M. Vatin, M. Vialay, M. Bouley, Mme Audibert, Mme Corneloup, M. Ramadier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Quentin, Mme Meunier, M. Bourgeaux, M. Hemedinger, M. Perrut, M. Menuel, M. Grelier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Dive, M. Ravier, M. Bony, Mme Boëlle, Mme Trastour-Isnart, M. Sermier et Mme Bouchet Bellecourt

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« climatique »,

insérer les mots :

« , la santé environnementale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à modifier l'article 2 du projet de loi climat afin d'y intégrer un objectif de sensibilisation à la santé environnementale. L'article 2 de la loi climat vise en effet à insérer, après l'article L. 121-7 du Code de l'éducation, un nouvel article mentionnant l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cette modification aurait donc pour objectif de promouvoir la mise en place d'une sensibilisation préventive qui limiterait les facteurs environnementaux nocifs. Cette formation me semble être utile pour les élèves en ce qu'elle les préparerait à leurs futures vies d'adultes.

La gravité de la pandémie de la Covid-19 est particulièrement accentuée par la présence simultanée de maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète, l'hypertension artérielle et les maladies cardio-vasculaires, avec une comorbidité s'élevant à 84 % (Santé Publique France). En France, le nombre de patients atteints par ces maladies chroniques a doublé entre 2003 et 2017 (Santé Publique France). De multiples facteurs y contribuent, tels que la pollution atmosphérique et l'exposition aux substances chimiques dangereuses à travers les sols, l'alimentation, l'eau, les bâtiments, les plastiques, les objets et produits du quotidien. La consommation alimentaire ultra-transformée et l'aménagement urbain de nos villes sont également des enjeux clés de santé environnementale